

CKV Centrale Kredietverlening



Fiche d'information produit (Avril 2024)

Ce document résume les principales caractéristiques des Livrets d'épargne en Euro de CKV Centrale Kredietverlening N.V. conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les informations indiquées ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement. **Veillez lire ces informations attentivement.**

Nature du produit	Livret d'épargne
Type de produit	Livret d'épargne flexible (Voir ci-dessous)
Emetteur	CKV Centrale Kredietverlening N.V. (ci-après dénommée la « Banque ») Mannebeekstraat 33, 8790 Waregem, Belgique Immatriculée auprès du registre du commerce belge sous le numéro BE 0400.040.965
Rendements potentiels	Les maturités et taux de rendement sont accessibles et visibles soit sur notre page internet www.raisin.fr , dans la description des différentes offres de Livret d'épargne, soit sur votre compte Raisin personnel (pour les clients déjà enregistrés) dans la rubrique <i>Les offres</i> (cliquer sur <i>Détails</i>)
Montant d'investissement minimum- / maximum	1.000 EUR / 100.000 EUR
Garantie des dépôts	Jusqu'à 100.000 EUR par client et par banque (voir détails au Point 1)
Disponibilité des fonds	Disponibilité dans les 3 jours ouvrés (voir détails au Point 5)
Fiscalité	Le taux de l'impôt retenu à la source s'élève à 30%. Il peut être réduit à 0% (voir détails au point 3)
Plan d'épargne	Il est possible de créer un plan d'épargne automatique (voir détails au Point 1e)
Frais	Aucun

Documents nécessaires

- L'ouverture et la clôture du livret d'épargne se fait 100% en ligne depuis votre environnement de banque en ligne Raisin.
- La banque doit disposer **d'un document d'identification valide** (passeport/carte d'identité) pendant toute la durée de votre investissement. Si votre document d'identification expire pendant la durée de l'investissement, il vous sera demandé de présenter une nouvelle pièce d'identité à Raisin.
- L'ouverture nécessite de **soumettre un justificatif de domicile datant de moins de six mois**. La banque accepte les documents suivants :
 - Lettre de l'administration fiscale française
 - Attestation d'enregistrement auprès de l'autorité locale
 - Lettre de l'un des différents ministères/agences du gouvernement français

Ce document résume les principales caractéristiques des Livrets d'épargne de la Banque, conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les informations indiquées ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement. **Veillez lire ces informations attentivement.**

1. Description du produit

Un Livret d'épargne est un placement à durée indéterminée auprès d'un établissement bancaire. Le capital est investi auprès de la Banque jusqu'à la résiliation par le Client du contrat et est rémunéré à un taux d'intérêt variable journalier.

- a) Devise
- b) Montant d'investissement minimum- / maximum

EUR

1.000 EUR / 100.000 EUR

Remarque : par personne, le plafond de fonds placés auprès de CKV Centrale Kredietverlening N.V. ne peut pas excéder 100 000,00 EUR. Si vous détenez déjà des fonds auprès de CKV Centrale Kredietverlening N.V., le montant maximal pouvant être déposé auprès de CKV est réduit en conséquence (100 000,00 EUR minorés du montant déjà déposé).

- c) Garantie des dépôts

Les fonds investis auprès de CKV Centrale Kredietverlening N.V. sont protégés par le fonds Belge de garantie des dépôts jusqu'à un montant de 100 000,00 EUR par banque et par client. Si le remboursement est effectué par le fonds de garantie des dépôts, les fonds seront restitués en euros.

Au sein de l'UE, les exigences minimales concernant les systèmes de garantie des dépôts ont été harmonisées par les directives 94/19/CE, 2009/14/CE et 2014/49/UE. Vous trouverez plus d'informations sur raisin.fr/garantie-des-depots/.

- d) Versements et retraits additionnels

Les versements et retraits de fonds sont possibles, à condition que la somme des dépôts ne soit pas supérieure à 100 000 Euros et qu'en cas de retrait, le solde restant reste supérieur à 1 000 Euros.

Important: Veuillez noter que vous pouvez uniquement créditer votre Livret d'épargne depuis votre Compte Raisin tenu par la Raisin Bank. Si vous transférez des fonds depuis un autre compte bancaire vers le Livret d'épargne chez CKV, la Banque vous retournera immédiatement ces fonds sans aucun intérêt.

- e) Plan d'épargne (optionnel)

Après avoir ouvert un Livret d'épargne, vous avez la possibilité de mettre en place votre plan d'épargne automatique dans l'espace personnel de la Banque en ligne, vous offrant ainsi davantage de flexibilité. Vous pouvez varier le montant des dépôts. Une fois l'ouverture du Livret d'épargne confirmé, veuillez consulter la rubrique *Les offres* (cliquer sur *Détails*).

2. Rendements potentiels

Taux de rémunération (valide à partir du 08 Avril 2024)

Les maturités et taux de rendement sont accessibles et visibles soit sur notre page internet www.raisin.fr, dans la description des différentes offres de Livrets d'épargne, soit sur votre compte Raisin personnel (pour les clients déjà enregistrés) dans la rubrique *Les offres* (cliquer sur *Détails*).

Type de Produit	Taux Nominal Annuel	Taux Effectif Annuel
Livret d'épargne	3,00%	3,04%

La Banque offre un taux d'intérêt variable sur ce produit, qui peut être modifié par cette dernière à tout moment.

Calcul des intérêts : Méthode des intérêts suit la convention de base exacte (ACT/365), c'est-à-dire que l'année est calculée en général sur 365 jours.

Les intérêts sont comptabilisés et capitalisés mensuellement.

3. Fiscalité

En tant que personne privée investissant dans un Livret d'épargne, vous serez soumis au paiement de l'impôt dans le pays où vous êtes résident fiscal. Les gains des intérêts doivent être déclarés dans votre déclaration d'impôt sur le revenu. Nous mettrons préalablement à votre disposition tous les outils nécessaires y afférant.

La Belgique applique une retenue à la source de 30%, il est possible d'éviter cette retenue à la source grâce à la documentation que nous vous demandons de nous fournir lors de l'ouverture du Livret d'épargne.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur notre site internet: <https://www.raisin.fr/fiscalite/>. Nous vous rappelons que la fiscalité applicable dépend de votre situation personnelle, et que des modifications de la fiscalité sont possibles. Pour toute question fiscale personnelle, veuillez-vous adresser à un conseiller fiscal.

4. Frais

Frais d'ouverture de compte : aucun

Frais de tenue de compte : aucun

Frais de distribution : la Banque verse une commission à Raisin Bank AG et Raisin GmbH pour l'intermédiation des produits. Aucun frais ne vous est facturé.

5. Disponibilité des fonds

Les fonds sont **disponibles à tout moment, dans les 3 jours ouvrés** qui suivent la demande et cela sans délai de préavis. En cas de résiliation, le solde du Livret d'épargne, intérêts compris, sera remboursé dans son intégralité sur votre Compte Raisin auprès de la Raisin Bank AG dans les 3 jours ouvrés suivants. **Des retraits partiels sont possibles dans les 3 jours ouvrés suivants de la demande.**

Toute demande de retrait ou de résiliation doit être faite sur le portail sécurisé Raisin.

6. Risques

Risque émetteur : le remboursement du Livret d'épargne est soumis au risque d'insolvabilité de la Banque.

Risque de paiement : dans certains cas très exceptionnels, la libre-circulation des capitaux peut être restreinte au sein de l'UE.

D'autres risques, tel que le risque de devise, le risque de marché, le risque commercial, le risque de taux d'intérêt, ne sont **pas** encourus.

7. Droit de rétractation

Conformément aux Conditions Générales de la Banque, le Client a le droit de se rétracter sans donner de motif dans un délai de 14 jours suivant sa

demande d'ouverture de compte. La Banque créditera alors le montant déposé sur votre compte Raisin.

En cas de **questions supplémentaires** concernant ce produit, vous pouvez contacter le service client de Raisin :



service@raisin.fr

Veillez noter que Raisin Bank AG fournit uniquement des renseignements sur le produit et ne fournit en aucun cas des conseils d'investissement.